



Publié le 1 mars 2012 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

H.B. Fuller rachète les activités colles / adhésifs industriels du groupe suisse Forbo

[Jean-Luc Soulier](#) et [Catherine Nommick](#) ont assisté le groupe américain [H.B. Fuller](#) pour la partie française de l'acquisition des activités colles / adhésifs industriels du groupe suisse Forbo. Cette opération transnationale couvrant 10 pays, était pilotée au niveau mondial côté acquéreur par le Cabinet [Faegre Baker Daniels](#).

[Consulter le communiqué de H.B. Fuller](#)

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.